



RÉSERVÉ A OVH Sarl (ne rien remplir dans cette partie) :

Nom de la machine :

Nic handle : - OVH

Partie à remplir par le Client :

Votre numéro de Bon de Commande ou Proposition Commerciale :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVEUR DEDIE

Dernière version en date du 09 octobre 2003

A retourner obligatoirement par courrier à OVH Sarl, 140 Quai du Sartel 59100 Roubaix

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la vente d'un serveur dédié au client bénéficiant d'un contrat d'hébergement d'un serveur dédié.

Est entendu comme serveur dédié objet de la vente, le serveur répondant aux spécifications techniques de quantité de mémoire, processeur, taille et quantités des disques durs, contrôleur de disque, objet de la commande.

Le boîtier décrit dans l'offre ne fait pas partie de la vente.

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE OVH

Les présentes conditions générales sont applicables à toute fourniture de matériel. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente . Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de OVH, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable chez OVH, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

ARTICLE 2 : DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison, prévus dans nos bons de commande, ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit au Client de refuser la marchandise ou de demander des dommages et intérêts. Cependant, tout produit d'une valeur hors taxe vendu à un particulier non professionnel fera l'objet d'une livraison dans le délai minimum de trois mois à compter de la date figurant sur le bon de commande.

ARTICLE 3 : CAS DE FORCE MAJEURE

OVH est libérée de l'obligation de livraison pour tous cas de force majeure : sont notamment considérés comme tels les grèves totales ou partielles, les blocages des moyens de transport, les inondations, les incendies... et tous les éléments considérés comme tels par la Jurisprudence.

ARTICLE 4 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

OVH demeure propriétaire des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. Les chèques et virements ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif.

Le Client est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété : il est responsable, dès la livraison, des risques en cas de perte, vol ou destruction du matériel, et il a l'obligation d'assurer à ses frais ledit matériel selon quittance qui devra être présentée à la première demande du vendeur. A défaut de paiement par le Client d'une seule fraction du prix aux échéances convenues, OVH pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la restitution du matériel livré aux frais et risques du Client .

La société OVH se réserve le droit de demander au Client tous dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par suite de l'inexécution de ses engagements et de la reprise du matériel.

ARTICLE 5 : LIVRAISON

La livraison du matériel se fait exclusivement sur la plate-forme serveur de OVH. La mise en service du serveur est effectuée exclusivement par l'équipe technique de OVH, aux frais du Client. Les frais sont indiqués lors de la commande.

ARTICLE 6 : PRIX DE VENTE

Les prix sont ceux des tarifs en vigueur. Ils sont consultables sur le site web à l'adresse www.ovh.com . Ils sont fixés le jour de la signature du bon de commande.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le matériel est payable par **carte bancaire** (VISA, MASTERCARD, CARTE BLEUE ou EUROCARD), soit par **chèque**, à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français (pour raison de frais élevé à notre charge), soit par **Mandat Cash**, soit par **Mandat international**. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins (ni virement, ni paiement Swift...), autre que ceux cités précédemment.

ARTICLE 8 : GARANTIE

Tous les matériels vendus par OVH bénéficient de la garantie constructeur pour tous les dysfonctionnements et anomalies pouvant affecter la chose vendue, et de la garantie légale contre les vices cachés.

ARTICLE 9 : SPECIFICATIONS

OVH s'engage contractuellement à fournir le matériel répondant aux spécifications techniques décrites dans l'offre : quantité de mémoire, processeur, taille et quantité de disques durs, contrôleur de disques

Toutefois, le boîtier présenté dans l'offre ne faisant pas l'objet de la vente, OVH sera libre de disposer le serveur dédié dans tout boîtier de son choix lors d'une livraison au client.

ARTICLE 10 : SERVICE APRES-VENTE

Pour toute intervention hors garantie contractuelle, OVH fera parvenir un devis au Client, suite à sa demande.

ARTICLE 11 : INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent accord exprime l'intégralité des obligations des parties.

Aucune indication, aucun document, ne peuvent engendrer des obligations au titre des présentes, s'ils ne font l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Aucune correspondance antérieure à la signature du présent contrat ne peut engendrer des obligations au titre dudit contrat.

ARTICLE 12 : TOLERANCE OU RENONCIATION

Il est formellement convenu entre les co-contractants que toute tolérance ou renonciation de l'une des parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent accord, quels qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

Plus précisément, aucun retard ni aucune inaction, abstention ou omission de la part du Client dans l'exercice de l'un quelconque de ses droits au terme du présent accord ne portera atteinte aux dits droits, ni ne sera considéré comme impliquant de sa part une renonciation à se prévaloir de ses droits.

ARTICLE 13 : NON VALIDITE PARTIELLE

Si une stipulation particulière du présent contrat est tenue pour non valide, ou déclarée telle par une décision ayant autorité de la chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat vente de matériel est soumis à la loi Française.

Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix, y compris pour toute action en référé, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.



RÉSERVÉ A OVH Sarl (ne rien remplir dans cette partie) :

Nom de la machine :

Nic handle : - OVH

Partie à remplir par le Client :

Votre numéro de Bon de Commande ou Proposition Commerciale :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERVEUR DEDIE

Nom :

Prénom :

Déclare s'engager à titre personnel et au titre de la structure qu'il représente.

Fonction :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Fax :

Email actuel :

Nom de la machine :

Date :

"J'ai pris connaissance des conditions générales de vente d'un serveur dédié, que j'accepte intégralement".

Ajoutez la mention manuscrite "Lu et Approuvé"

Signature :

Cachet de l'entreprise :